

Restitution des ateliers par les participants

Réunion publique de concertation de Poitiers- 7 juin 2023

Organisateur : Région Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participants : 13

Maîtrise de l'urbanisation ; préservation des terres agricoles, des sites naturels, des forêts et de la qualité des sols

Travailler la structuration territoriale : c'est une question politique. Certaines agglomérations comme Bordeaux sont arrivées à leur traile critique. Il est nécessaire de développer les communes de taille moyenne et de valoriser le bâti existant.

Mieux économiser le foncier : le développement du réseau cyclable pourrait se faire en élargissant les routes existantes pour mutualiser les usages sur une même voie, dans le but d'économiser du foncier.

L'agrivoltaïsme est également une solution de mutualisation des usages.

Développement et localisation des constructions logistiques

Concevoir les solutions à différentes échelles :

- **Rapprocher les entrepôts des pôles multimodaux, plus vertueux sur le plan, environnemental** : cela nécessite de dépasser le mode routier, qui fonctionne si bien que l'on s'en sert. Le train doit être réinvesti.
- **Investir la micromobilité, pour la livraison des derniers kilomètres.**

Nécessité de faire évoluer les modes de consommation

Prévention et gestion des déchets

Renforcer la sensibilisation des plus jeunes

Lutter contre la délinquance des dépôts sauvages

Rappel fréquent des consignes de tri

POURQUOI PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES, LES SITES NATURELS, LES FORÊTS ET LA QUALITÉ DES SOLS ? QUELS ENJEUX ?

ALORS, QUELLES SOLUTIONS SONT POSSIBLES ?

QU'EST-CE QUE LE SRADDET ENVISAGE ? OU PEUT FAIRE ?



Parce que l'urbanisation des dernières décennies a été trop importante

peut nuire à la vitalité des centres villes

éloigne les lieux d'habitations des lieux d'emploi + dépendance à la voiture

coupe les continuités naturelles et nuit au déplacement des animaux

morcelle les exploitations agricoles

Accès au foncier agricole ou en centre-ville par exemple. Gentrification

Attention à la privatisation des terres / accès au foncier

Mieux utiliser les espaces déjà urbanisés (réhabiliter les bâtiments existants, les espaces à l'abandon, les friches...)

Mieux inscrire les nouvelles constructions dans l'environnement (terrains constructibles plus petits, bâtiments avec des étages, ...)

Développer les voies cyclables en prenant sur les voies routières

Panneaux photovoltaïques sur friches industrielles

Travailler parallèlement entre la Région et les EPCI pour les PLUi pour coordonner les objectifs

Parce que les terres agricoles, les forêts, les espaces naturels nous protègent

captation carbone des sols

support de la production de notre alimentation

évite le ruissellement et ses effets sur le risque inondation

favorise l'infiltration des eaux, sa filtration et l'alimentation des nappes

limite l'augmentation des températures et réduit les îlots de chaleur

accueille la biodiversité et les assure les équilibres écologiques

Diviser par 2 l'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021-2031 + absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050

Adapter les objectifs de réduction de l'urbanisation en tenant compte des enjeux propres à 5 profils de territoire et des enjeux d'aménagement

Inciter les territoires à faire évoluer leur modèle d'urbanisation, en fonction de leurs caractéristiques et de leurs enjeux propres

Ambitionner un meilleur équilibre en termes de développement, d'accès aux services, aux transports et à l'emploi

Productions agricoles proches et dans les villes

Le train !

Libérer les toits pour le photovoltaïque !

Pour développer les villes plus petites. Nécessité de favoriser le multimodal avec les villes plus importantes afin de bénéficier des mêmes commodités

Redensifier les villes moyennes

Milieu rural : favoriser la réhabilitation d'anciennes constructions en centre-ville

Stratégie de renforcement de villes choisies : tailles critiques?

Définir les axes prioritaires circulation URGENT => PLUi

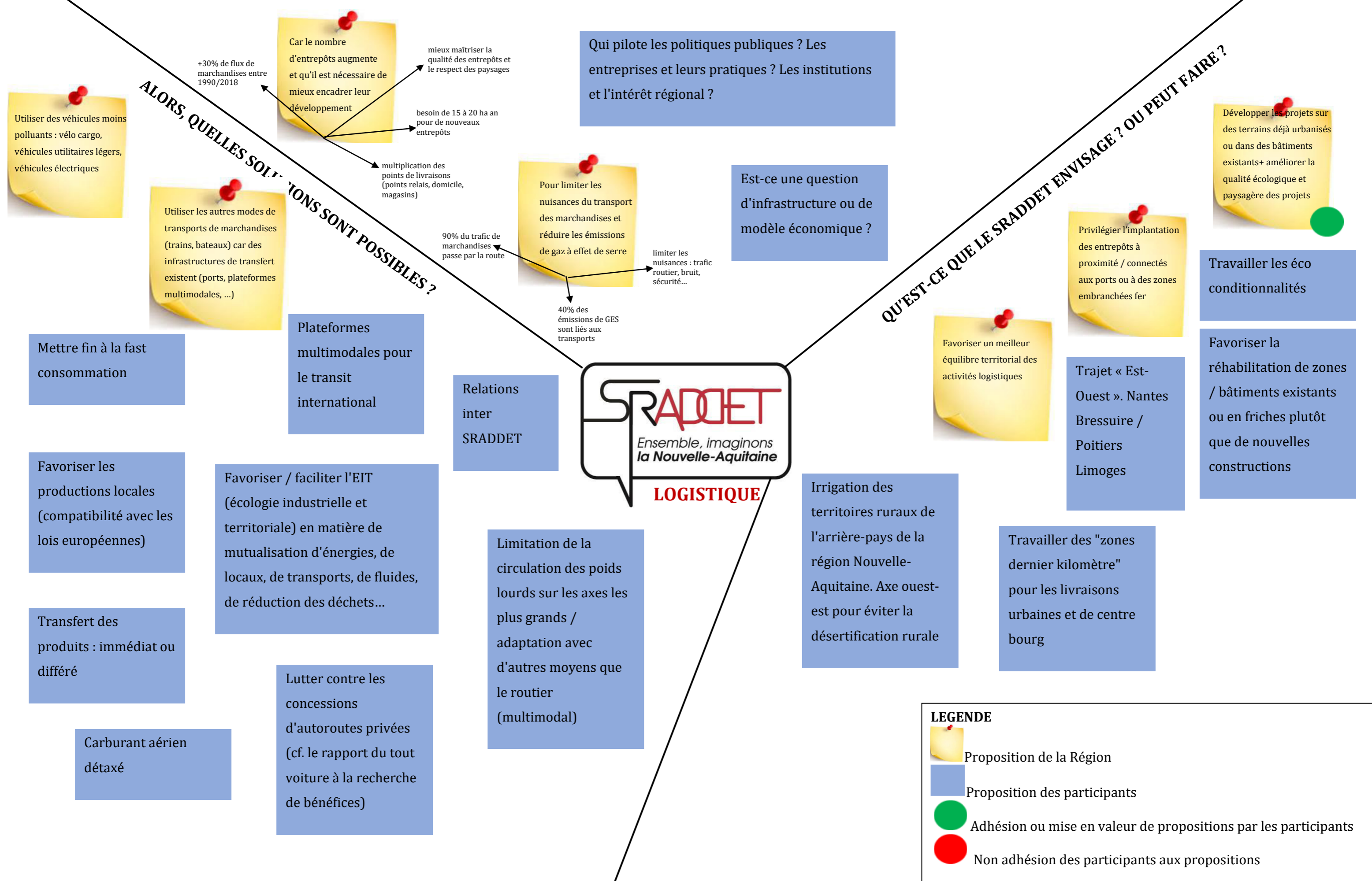
Bien pour les terres agricoles mais donner la possibilité de les cultiver (droit à l'irrigation partagée par ex)

Poitiers, Limoges, la Rochelle, Pau, Bayonne sont des pôles structurants mais La Rochelle est différente de Poitiers ou Limoges. Pour assurer les objectifs de développement économique, d'emploi et d'accueil de nouvelles populations, il faut veiller à conforter le maillage du territoire, notamment les communes identifiées comme pôles de vie et d'activité économique qui assurent une fonction de ville centre en zone rurale. Eviter d'appliquer stricto sensu le ZAN qui peut conduire à un blocage de la capacité de développement économique

LEGENDE

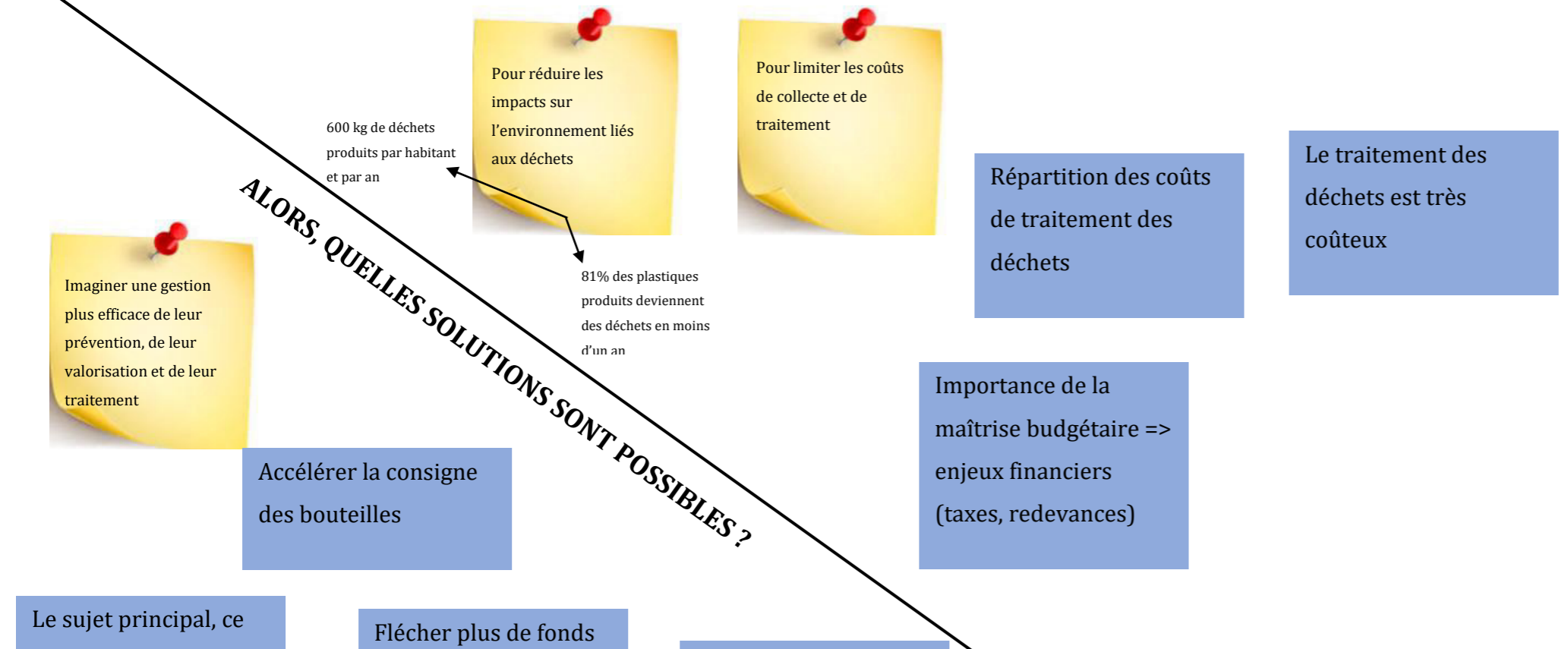
- Proposition de la Région
- Proposition des participants
- Adhésion ou mise en valeur de propositions par les participants
- Non adhésion des participants aux propositions

POURQUOI FIXER DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOCALISATION DES CONSTRUCTIONS LOGISTIQUES ? QUELS ENJEUX ?



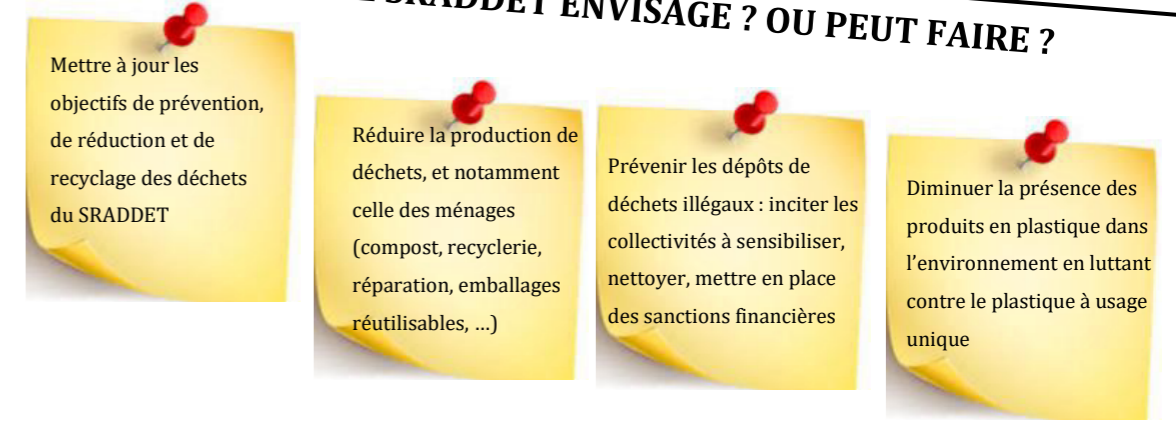
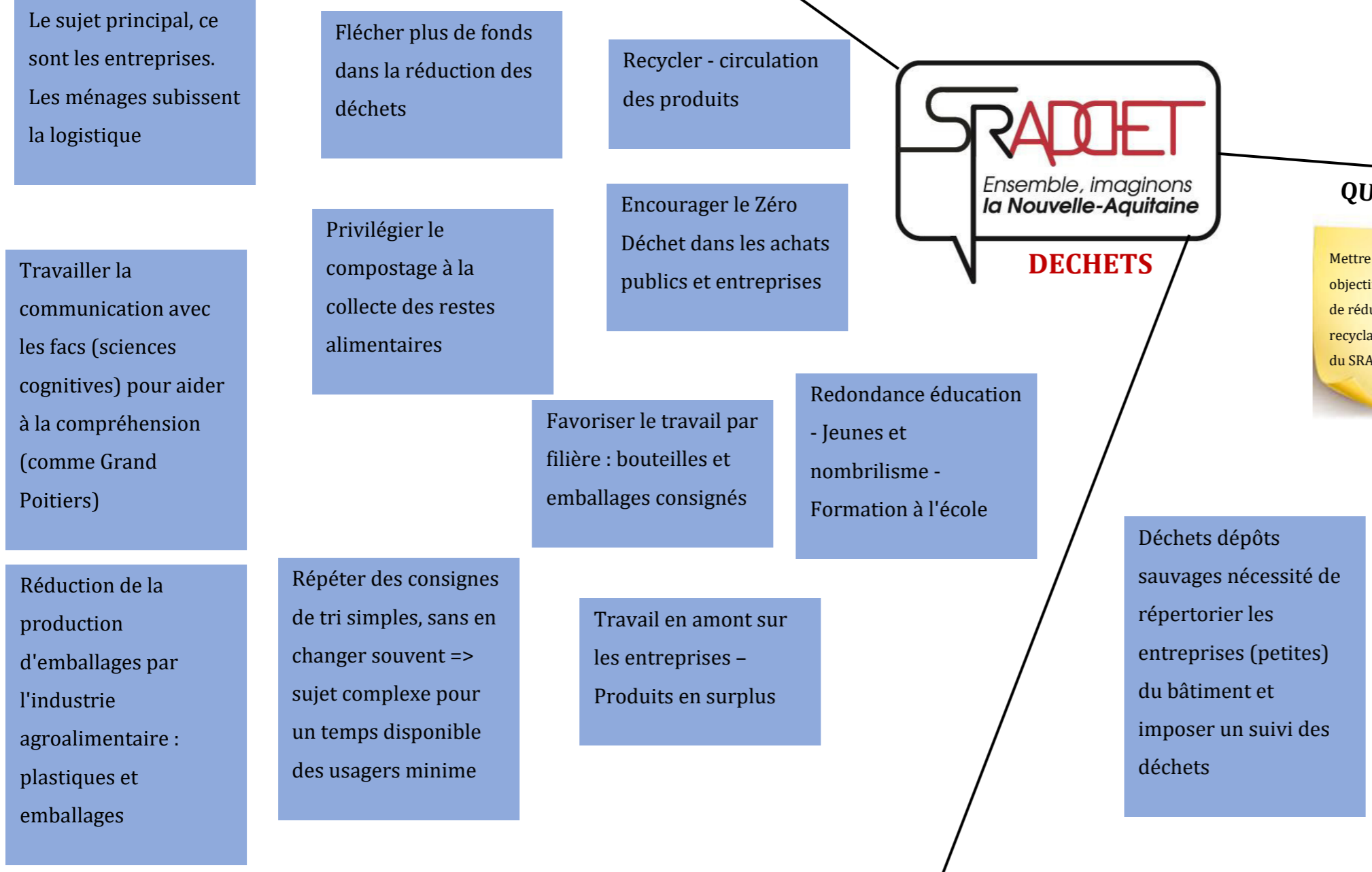
POURQUOI FIXER DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ? QUELS ENJEUX ?

ALORS, QUELLES SOLUTIONS SONT POSSIBLES ?







DÉCHETS

QU'EST-CE QUE LE SRADDET ENVISAGE ? OU PEUT FAIRE ?



LEGENDE

-  Proposition de la Région
-  Proposition des participants
-  Adhésion ou mise en valeur de propositions par les participants
-  Non adhésion des participants aux propositions